

MRBC – AATL – DU
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué

C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf : 04/pfd/336797
N/Réf. : AVL/ah/BXL-2.1008/s498
Annexe : 1 dossier A3

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Avenue Jean Joseph Crocq, 15. Hôpital Brugmann. Demande de permis d'urbanisme portant sur l'installation d'une station de radiocommunication en toiture de l'hôpital pour enfants Reine Fabiola.
(Dossier traité par Mme Fr. Remy)

En réponse à votre courrier du 17 mars 2011 sous référence, réceptionné le 21 mars dernier, nous avons l'honneur de vous communiquer **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 6 avril 2011, concernant l'objet susmentionné.

Le dossier porte sur l'installation d'une station de radiocommunication en toiture de l'hôpital pour enfants Reine Fabiola appartenant au complexe hospitalier Brugmann et compris dans la zone de protection de la chapelle classée comme monument par arrêté du 14/04/2005.

La demande vise l'installation d'une station relais et de 12 antennes pour GSM (opérateurs *Proximus / Mobistar*) en toiture de l'immeuble. Les antennes seront placées contre le bardage en zinc qui recouvre le dernier étage.

La Commission ne voit pas d'objection à cette installation parce qu'elle ne portera, pas plus que le bâtiment existant, atteinte aux perspectives depuis le site et le monument classé implanté à proximité directe. Conformément aux dispositions du RRU, la hauteur des antennes ne dépasse pas la limite des 4 mètres au-delà de la 'corniche' autorisée par le règlement et leur implantation n'est pas non plus préjudiciable à l'esthétique de l'immeuble concerné. **Cependant, pour réduire l'impact visuel des ajouts, il serait préférable que les antennes ne dépassent pas la hauteur du bâtiment. Les antennes devraient donc être ajustées au bord supérieur du couverture en zinc.**

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

A. de SAN
Présidente f.f.

Copies à : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke)